

Gouvernance de l'eau dans le cadre du développement durable Cas de l'Algérie

حوكمة المياه في إطار التنمية المستدامة – حالة الجزائر-

1^{er} ABDELALI Bachir¹, 2^{ème} BOURENNANE Mustapha²
3^{ème} TAGREROUT Mohamed³

¹ Maître de conférences A, université de Laghouat- Algérie, bachirabdelali@yahoo.fr

² Maître de conférences A, université de Laghouat- Algérie, eco.studies03@yahoo.com

³ Maître de conférences A, université de Chlef - Algérie, tagmoh2@yahoo.fr

Reçue: 26/1/2020

Accepté: 28/3/2020

Publié: 15/7/2020

Résumé

L'objet de cette étude est de montrer l'importance et la place qu'occupe la gouvernance dans la politique du secteur des ressources en eau en Algérie dans le cadre du développement durable.

Il s'agit tout d'abord de rappeler les principales définitions de la gouvernance et du développement durable. Ensuite le cas de l'Algérie quand aux efforts consentis dans ce domaine pour arriver à gérer les ressources en eau d'une façon équitable et juste à travers toutes les régions du pays.

Mots clés : Gouvernance, développement durable, ressources en eau.

Abstract:

The purpose of this study is to show the importance and the place of governance in the policy of the water resources sector in Algeria within the framework of sustainable development.

First, it is a question of recalling the main definitions of governance and sustainable development. Then the case of Algeria when it comes to efforts in this area to manage water resources in an equitable and just manner across all regions of the country.

Keywords: Governance, sustainable development, water resources.

BOURENNANE Mustapha, Email: eco.studies03@yahoo.com

1. Introduction:

Vu le potentiel que possède actuellement l'Algérie en eau, on peut dire qu'il est probable qu'il couvrira les besoins en eau jusqu'à l'an 2030, néanmoins les résultats dans ce domaine ne sont pas assurés devant l'instabilité des conditions climatiques et la croissance démographique, en outre, la croissance des besoins des secteurs de l'industrie et de l'agriculture.

Le seul moyen de gérer ce potentiel d'une façon juste et objective, c'est l'introduction dès maintenant la notion de gouvernance dans ce secteur afin d'améliorer l'efficacité des réseaux de distribution des eaux, ainsi d'améliorer la compétence du potentiel humain administratif et technique gérant ce secteur stratégique et sensible, en outre, la mise en œuvre de tous les moyens nécessaires pour la construction d'une politique de gestion rationnelle des eaux avec la généralisation des techniques économiques d'agriculture des eaux tout en utilisant les nouvelles technologies dans le domaine de collecte des eaux.

Devant les différents défis que rencontre le pays, une gestion rationnelle s'avère nécessaire pour subvenir aux différents besoins en eau de la nation dans une optique de développement durable.

Partant de ce qui vient d'être soulevé, autant de questionnements surgissent, à savoir :

- ✓ Qu'est ce qu'on entend dire par gouvernance ?
- ✓ Que désigne-t-on par développement durable ?
- ✓ Quelle est la position de l'Algérie vis-à-vis de cette gouvernance des eaux dans une optique de développement durable ?

Afin de répondre à ces questionnements, ce travail se subdivise en trois parties :

- ✓ La première consiste en l'illustration du concept de gouvernance ;
- ✓ La deuxième est consacrée à la vulgarisation du concept de développement durable ;
- ✓ La troisième illustre le cas de l'Algérie dans ce domaine.

2-Gouvernance :

La gouvernance n'est autre que la mise en œuvre d'un ensemble de dispositifs (règles, normes, protocoles, conventions, contrats,...etc) pour assurer une

meilleure coordination, des parties prenantes d'une organisation, chacune détenant une parcelle de pouvoir, afin de prendre des décisions consensuelles et de lancer des actions concertées. (piloter ,2020,p1)

La notion de gouvernance est utilisée dans le monde anglo-saxon « corporate governance », puis a été traduite en français par gouvernement de l'entreprise par des écrivains éminents comme Pastré 1994, Charreaux 1996, Gomez 1996, et Pesqueux 2000, ainsi dans d'autres documents officiels, rapport Vienot 1 et 2 l'an 1995 et 1999. (Roland Pérez ,2009,p5)

D'après ces définitions, on peut dire que la gouvernance peut être considérée comme un système d'orientation des travaux d'une organisation, et de contrôle à haut niveau pour assurer un certain équilibre entre ses objectifs et les objectifs des parties prenantes.

Les principes de gouvernance selon l'OCDE sont :

- ✓ Droits des actionnaires ;
- ✓ Egalité de traitement des actionnaires ;
- ✓ Impact des parties prenantes sur la gouvernance des entreprises ;
- ✓ La divulgation et la transparence ;
- ✓ La responsabilité des conseils d'administration.

D'après ce qui précède, on peut dire que la gouvernance se définit comme suit :

- ✓ La gouvernance est un système qui consiste en le contrôle et la façon de mettre les entreprises performantes ;
- ✓ Clarifier et organiser la relation entre les actionnaires, le conseil d'administration, les directeurs et les parties prenantes ;
- ✓ Les règles de gestion de l'entreprise, avec clarification des droits et obligations de toutes les parties.

Par ailleurs, la gouvernance peut être considérée comme un outil permettant d'assurer une cohérence entre les différents acteurs des organisations, et de mettre à leurs dispositions tous les moyens nécessaires pour arriver à un niveau acceptable de performance et d'efficacité. Donc la gouvernance peut être appliquée dans le domaine des eaux à partir des organisations assurant la gestion de cette ressource, en coordination avec les instances concernées et le public bénéficiaire en appliquant les principes de la gouvernance cités ci-dessus.

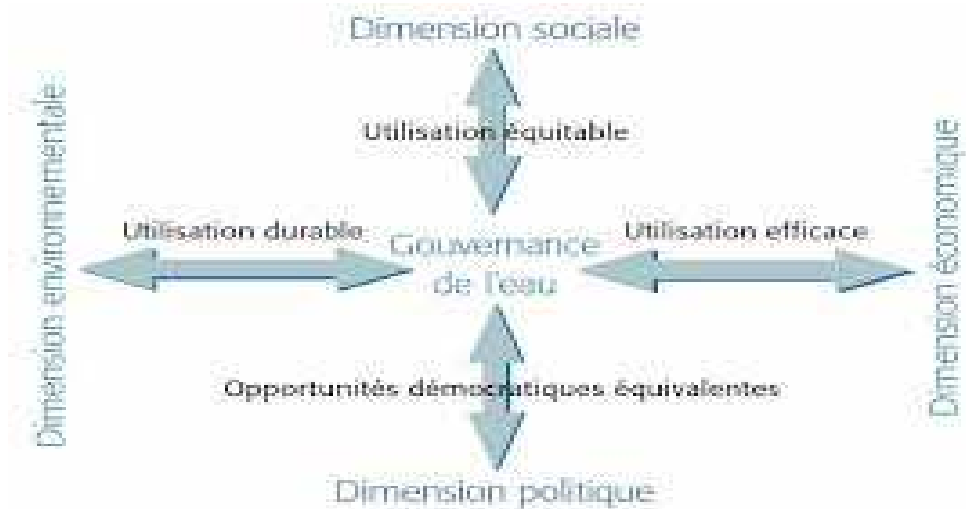
Etablir la transparence et la participation comme principes directeurs dans tout le processus de la gouvernance de l'eau, voire, transparence budgétaire, participation du public bénéficiaire quand à l'élaboration des politiques, cartographie publique

des zones de pollution de l'eau, audit public des projets, vérification des performances par des experts en la matière.

En effet, la transparence et la participation des différents facteurs renforcent l'intégrité dans la gouvernance de l'eau.

2-1 Gouvernance de l'eau :

Le partenariat mondial pour l'eau définit la gouvernance de l'eau comme l'ensemble des systèmes politiques, sociaux, économiques et administratifs qui sont en charge du développement et de la gestion des ressources en eau et de leur distribution à différents niveaux de la société. Beaucoup d'organismes ont par la suite adopté cette même définition notamment la banque mondiale.



Source : www.ocde.org

D'après ce schéma, nous constatons que la gouvernance de l'eau constitue tout d'abord la dimension sociale qui se caractérise par l'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement qui est un droit pour toute la population, la dimension politique c'est la capacité des décideurs à haut niveau à savoir comment agir pour réformer, améliorer et rendre durable les usages de l'eau. Quant à la dimension environnementale vise à sensibiliser davantage les décideurs et le grand public sur les enjeux actuels de l'environnement et le besoin d'une implication de tous les acteurs ayant trait avec ce domaine, et enfin la dimension économique requiert qu'une bonne gestion des ressources en eau aura une approche globale conciliant le développement économique et social et la protection des écosystèmes naturels.

Il a été reconnu partout dans le monde qu'une meilleure gouvernance de l'eau est une condition essentielle pour la mise en place d'une économie plus juste, propre et respectueuse de l'environnement.

"Aujourd'hui 780 Millions de personnes n'ont pas accès à une source d'eau améliorée, et 2,6 Milliard de personnes n'ont pas accès à des installations sanitaire de base." (Who and UNICEF,2012,p1)

Malgré que "l'assemblée générale des nations unies a adopté en 2010 une résolution reconnaissant l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain fondamental." (Assemblée des N.U de 28/07/2010 N° 64/292)

Pour concrétiser ce droit qui est l'accès à l'eau et à l'assainissement pour tous les citoyens sans exception, une gouvernance s'avère nécessaire au sein de ce secteur vital, et de mettre en œuvre et en urgence toute les stratégies obéissant aux principes de gouvernance. Et tant que ce droit ne sera pas acquis, et tant que le problème de performance réside au niveau des institutions qui gèrent ce secteur, la gouvernance sera toujours évoquée.

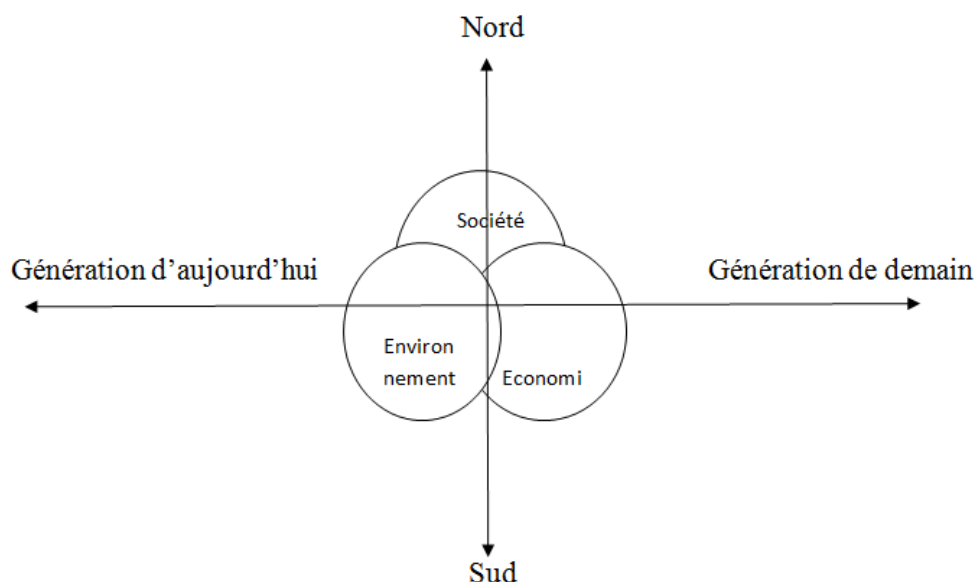
2-2 -Le développement durable :

Personne ne doute que l'Algérie aura toujours besoin de ses différentes ressources naturelles pour son développement, mais dans une optique de développement durable, ce qui nous conduira à illustrer cette notion de développement durable.

Le développement durable se définit comme « un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.» (Rapport de Bundtland, 1987)

Il appartient aux différents pays d'opter pour un mode de développement adéquat qui peut subvenir aux différents besoin de la nation sans l'épuisement des ressources, et sans l'abus de l'environnement en évitant toute cause pouvant être obstacle devant les générations futures quand à leurs besoins.

Le développement durable se repose sur trois principaux piliers selon, le schéma suivant :



Source : Geneviève Féron et autres, Ce que le développement durable veut dire, Editions d'Organisation, Paris, France, 2004, P.6

Donc le développement durable présente trois dimensions fondamentales considérées comme piliers à savoir : la dimension économique, l'environnement et la société.

Dans ce schéma, il s'agit d'associer des considérations environnementales et économiques aux processus décisionnel. Le développement à long terme n'est viable qu'en conciliant le respect de l'environnement, l'équité sociale et la rentabilité économique.

En effet, toute action entreprise dans l'une des trois dimensions aura forcément des conséquences sur les deux autres. On ne peut donc pas les considérer indépendamment les uns des autres. La société représente l'aspect humain de tous les pays développés et sous-développés. Il faut donc penser globalement au lieu de se concentrer uniquement sur une région donnée.

En 1987, la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU, présidée par Gro Harlem Brundtland, publie le rapport sur lequel elle travaille depuis 1983 : «Our Common Future » ce qui veut dire Notre avenir à tous qui fait date, étant fondateur du concept de développement durable. Le point de départ est l'inquiétude de la commission devant les signes de « grave stress

subit par les systèmes économiques, environnementaux et sociaux partout dans le monde ».

La commission se pose aussi la question de savoir comment parvenir à inverser la tendance. Elle recommande en particulier six mesures pour assurer une bonne qualité de vie aux populations du monde entier :

- ✓ Faire repartir la croissance ;
- ✓ Améliorer la qualité de la croissance ;
- ✓ Répondre aux besoins essentiels et aux aspirations en matière d'emploi; d'alimentation, d'énergie, d'eau et de santé ;
- ✓ Assurer un niveau démographique « soutenable » ;
- ✓ Conserver et améliorer les bases de ressources ;
- ✓ Réorienter la technologie et gérer les risques.(Geneviève Féron et autres, Op. Cit, P.5)

Donc d'après ces mesures, nous constatons que l'eau est un élément fondamental pour assurer une bonne qualité de vie aux citoyens, seulement, il faut souligner qu'une bonne gouvernance est indispensable et nécessaire pour aboutir à une gestion durable de l'eau.

Cette définition du développement durable lance de nouveaux défis aux entreprises tels que l'éco-efficience, la mondialisation à visage humain et la responsabilité sociale des entreprises.

2-3 - L'éco-efficience : (Bjorn Stigson, 2000)

Après le sommet de Rio qui s'est tenu à Rio de Janeiro au Brésil du 5 au 30 juin 1992, réunissant 120 chefs d'États et de gouvernements et 189 pays, les entreprises se sont attachées à concilier l'efficience économique et l'excellence environnemental afin d'assurer une croissance économique à la fois soutenue et respectueuse des besoins des générations futures, en termes de consommation des ressources de la planète ou de protection de l'environnement. Ainsi est né le concept d'éco-efficience, qui consiste à conjuguer les performances environnementales et économiques pour créer plus de valeur au niveau des entreprises mais aussi, et surtout, de toute la collectivité. A savoir que la performance des entreprises est mesurée selon les trois angles environnemental, économique et social.

Après ce sommet de Rio qui a été marquée par l'adoption d'un texte fondateur de 27 principes, intitulé « Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » qui précise la notion de développement durable :

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. » (*principe 1*), « Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considéré isolément. (*principe 4*) ».

Depuis le sommet de Rio de 1992, on note que 80 % des pays ont mis en œuvre de nouvelles réformes quand à la gestion des eaux. Par ailleurs les Nations Unies ont mené une enquête auprès de ses États membres sur ces réformes. Cette enquête a fait ressortir que 134 pays leurs réformes ont eu un impact positif sur le développement, notamment l'accès à l'eau potable et la productivité dans l'agriculture.

L'enquête onusienne met tout particulièrement l'accent sur les progrès accomplis en deux décennies grâce à la mise en pratique des principes de la gestion intégrée des ressources en eau, c'est-à-dire une gestion qui prend en compte la totalité des activités humaines en relation avec l'eau, ses usages, sa protection et la prévention contre ses dangers.

Cette approche intégrée implique aussi une concertation entre tous les utilisateurs, d'autant que les besoins d'approvisionnement en eau - domestiques, agricoles, industriels, environnementaux - ne cessent d'augmenter, entrent souvent en concurrence et ne vont pas sans conflits.

Au cours des vingt dernières années, plus de 80 pour cent des pays ont réformé leurs lois sur l'eau de manière à répondre aux pressions croissantes sur les ressources en eau, en raison surtout de la croissance démographique, de l'urbanisation et des changements climatiques. Dans les résultats de l'enquête, il apparaît qu'une majorité d'entre eux souligne une nette augmentation des risques liés à l'eau et à la concurrence pour l'accès à cette ressource, et que pour la plupart l'alimentation en eau domestique fait figure de priorité numéro un.

Parmi les exemples de résultats positifs, on note qu'en Estonie, l'instauration de redevances d'eau et de pollution a contribué à une meilleure efficacité de l'eau et à une réduction de la pollution en mer Baltique ; au Costa Rica, la moitié des recettes tirées des redevances d'eau est désormais réinvestie dans la gestion des ressources hydriques ; au Ghana, 40 % des systèmes d'irrigation ont été

réhabilités en vue d'une utilisation plus performante de l'eau ; en Tunisie, une bonne centaine d'usines de traitement des eaux usées ont été construites.

Pour la toute grande majorité des pays, les défis actuels en matière de gestion des ressources en eau concernent d'abord le développement des infrastructures et la capacité financière des États. Mais l'enquête met aussi en évidence des différences importantes, en termes de priorités, entre pays développés et pays en développement : pour les premiers, qui affichent un indice élevé de développement humain, il s'agit d'abord de préserver les écosystèmes d'eau douce ; pour les seconds, il importe avant tout de garantir un approvisionnement en eau qui permette un développement de l'agriculture.

Le document onusien, qui a été pensé comme une aide à la décision pour les participants du Sommet de Rio+20, propose, entre autres conclusions, que chaque pays fixe rapidement des objectifs et des échéanciers précis pour la mise en œuvre de leurs programmes de gestion intégrée, et qu'un effort d'information soit entrepris par le biais par exemple d'un rapport mondial régulier sur la manière dont les pays, au niveau national, gèrent leurs ressources en eau.(aqueduc.info, 2019)

3- Cas de l'Algérie

L'Algérie possède 80 barrages d'une capacité de stockage globale de huit milliard de mètre cube, 21 transformateurs entre-barrages d'une longueur de 500 kms, et 11 stations d'épuration d'eau avec une capacité productive qui dépasse les 2 millions mètres cube et d'autres réalisations en ce domaine.

Ces chiffres reflètent les efforts de l'Algérie consentis dans le domaine des eaux afin de permettre à tous les citoyens d'avoir la quantité suffisante de cette matière vitale et indispensable. Ceci est confirmé par la protection législative de cette richesse par la loi des eaux 12/05 datée du 04/08/2005 qui reflète d'une façon effective la stratégie de l'Algérie et la protection législative des eaux.

Suite à une déclaration du Ministre des ressources en eau, les besoins de l'Algérie en eau vont atteindre 12,9 Milliards de mètre cube en l'horizon de 2030 contre 10,4 Milliards de mètre cube actuel. Ces prévisions reposent essentiellement sur l'augmentation prévue en développement démographique et l'extension urbaine car l'urbanisation va atteindre 87 % en l'an 2030 avec environ 50Million d'habitants.(أخبار المجلس Nouvelles du Conseil, 2019, p63)

Ces besoins annuels prévus pour l'année 2030 seront répartis en 4 Milliards mètres cube eau potable contre 3,3 Milliards mètres cube actuel et 8,3 Milliards mètres cube pour l'agriculture contre 6,8 Milliards de mètres cube actuel et 0,6 pour l'industrie contre 0,3 Milliards de mètres cube actuel.

Dans un souci de répondre aux besoins de l'Algérie à l'horizon 2030, un plan national des eaux a été élaboré qui se focalise sur la continuité et la consolidation de la mobilisation des ressources traditionnelles de l'eau et non traditionnelles avec la concentration sur les régions enregistrant un déficit en eau à partir de l'exploitation de toutes les opportunités disponibles pour élargir les réseaux entre les complexes d'eau.

Selon ce plan, 45 % des besoins en eau à l'horizon 2030 seront assurés par les barrages contre 35 % à travers la production des eaux qui ne sera pas touchée par les intempéries climatiques à l'instar du dessalement des eaux de la mer et souterraines quand au sud, par contre les 20 % restante sera épargnée à partir des eaux ésoériques dans le nord du pays et les hauts plateaux qui déterminent le taux de son renouvellement.

Toujours selon ce plan, le nombre de barrages ciblés atteint 120 barrages, ce qui augmente la capacité du parc national en eau de surface jusqu'à 10 Milliards de mètres cube avec des systèmes de connexion et de transformation à haute efficacité et canaux d'attraction secondaires permettant la couverture de toutes les centre de consommation à travers le territoire national selon le principe égalité et solidarité entre les différentes régions du pays.

L'Algérie a dépensé 55 Milliard de dollars depuis 2002 dans le secteur des ressources en eaux, ce qui explique l'attention des autorités envers ce secteur.

4- Conclusion

Une bonne gouvernance est essentielle pour aboutir à une gestion durable de l'eau, en effet, il a été déclaré que la crise de l'eau est surtout une crise de gouvernance et que rendre la gouvernance de l'eau efficace est l'un des principaux défis que doivent relever les instances politiques notamment ceux qui chapotent le secteur des eaux.

Donc l'Algérie est appelé à mettre en œuvre une stratégie globale pour concrétiser ce droit humain qui est l'accès durable à l'eau potable et à

l'assainissement pour toute la population, Cela devra être concrétiser par la mise en œuvre des principes de gouvernance de l'eau.

5- Recommandations :

- ✓ Réhabilitation des systèmes d'irrigation ;
- ✓ Construction d'usine de traitements des eaux usées;
- ✓ Redevances d'eau et de pollution;
- ✓ La mise en œuvre de la fiscalité écologique qui n'est pas pratiquée malgré l'existence des lois dans ce sens;
- ✓ Evaluer l'adéquation des instruments de gouvernance mis en place pour répondre aux problèmes mis en évidence et renforcer la coordination horizontale et verticale des politiques de l'eau;
- ✓ Equité et efficacité dans l'allocation et la distribution de l'eau potable, ainsi qu'un bon assainissement.

Bibliographie

1. Abdelatif Benachnou, le prix de l'avenir, le développement durable en Algérie, 2005
2. Assemblée des N.U de 28/07/2010 N° 64/292
3. Bjorn Stigson, président du CMEDD (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable), 2000.
4. Eric Lamarque, Gouvernance et prise de décision, Editions Eyrolles, Paris, France
5. Geneviève Féron et autres, Ce que le développement durable veut dire, Editions d'Organisation, Paris, France, 2004, P.5
6. Jacques Igaliens, Sébastien Point, Vers une nouvelle gouvernance des entreprises, Editions Dunod, Paris, France.
7. Rapport de Bundtland, de 1987, établi dans le cadre de « Stokholm plus 10» qui a vu le jour en 1984 sous l'égide de l'ONU et la présidence du premier ministre norvégienne de l'environnement Gro Harlen Brundtland.
8. Roland Pérez, La gouvernance de l'entreprise, Editions la découverte, Paris, France, 2009, p.5

9. Sylvain Barone, Rémi Barbier, François Destandau et Patrice Garin, Gouvernance de l'eau, un mouvement de réforme perpétuelle ?, Edition l'Harmattan, France, 2018.
10. Who and UNICEF (2012), Joint Monitoring programme (JMP) for water supply and sanitation.
11. www.aqueduc.info/Depuis-le-sommet-de-Rio-de-1992-80 consulté le 16/12/2019
12. www.ocde.org
13. www.piloter.org/gouvernance-entreprise/definition-gouvernance.htm consulté le 20/01/2020
14. أخبار المجلس، مجلة شهرية تصدر عن المجلس الشعبي الوطني، العدد رقم 16، جانفي 2019، ص 63